

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 65  
Reçu en Préfecture le : 10/04/2024  
ID Télétransmission : 033-213300635-20240409-135482-DE-1-1

**Séance du mardi 9 avril 2024  
D-2024/99**

Date de mise en ligne : 12/04/2024

certifié exact,

**Aujourd'hui 9 avril 2024, à 14h00,**

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

**Monsieur Pierre HURMIC - Maire**

Suspension de séance de 16h55 à 17h11

### **Etaient Présents :**

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Madame Charlee DA TOS, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Madame Léa ANDRE, Monsieur Maxime PAPIN, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Aziz SKALLI, Madame Catherine FABRE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Myriam ECKERT,

M. Cyrille JABER présent à partir de 15h00, Mme Sandrine JACOTOT présente à partir de 16h50, M. Jean-Baptiste THONY présent à partir de 17h30, Mme Marie-Julie POULAT présente jusqu'à 15h40, M. Guillaume MARI présent jusqu'à 17h20, M. Vincent MAURIN présent jusqu'à 18h05, Mme Sylvie JUSTOME présente jusqu'à 18h40, M. Didier CUGY présent jusqu'à 18h40, M. Patrick PAPADATO présent jusqu'à 19h35.

M. Dimitri BOUTLEUX et Mme Harmonie LECERF MEUNIER quittent la séance de 19h41 à 20h35.

### **Excusés :**

Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Stéphane GOMOT, Monsieur Maxime ROSSELIN, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES,

***Cession à Bordeaux Métropole d'une emprise de 488 m<sup>2</sup> environ à détacher de la parcelle cadastrée YP 211 sise à Bordeaux, rue Ermend-Bonnal, en vue de la réalisation d'un centre de réemploi des déchets***

Madame Delphine JAMET, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La réduction des quantités de déchets est la priorité absolue du plan stratégique de prévention et de gestion des déchets 2026, avec une priorité au « réemploi » ou une « deuxième vie des objets » avant la valorisation matière ou énergétique des déchets.

Le plan déchets propose notamment de créer de nouveaux centres de réemploi pérennes en milieu urbain intégrés en superstructure ou associés dans une architecture de requalification urbaine.

Une étude de faisabilité et de capacité urbaine du quartier Monséjour à Bordeaux a été pilotée en 2022 par le pôle territorial de Bordeaux autour de deux missions principales : un diagnostic à l'échelle de l'îlot et un préprogramme de constructions mutualisées.

Le pôle prévention et gestion des déchets de Bordeaux Métropole s'est inscrit dans cette étude d'aménagement afin de bénéficier d'une offre de service adaptée au réemploi dans le secteur Bordeaux Caudéran avec un équipement d'une surface d'env. 650 m<sup>2</sup> utiles sur 2 niveaux.

Ainsi, Bordeaux Métropole a sollicité la Ville de Bordeaux afin d'implanter un centre de réemploi et recyclage sur un terrain lui appartenant dans la plaine d'équipements Monséjour à Caudéran, rue Ermend-Bonnal, sur une emprise d'environ 488 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle cadastrée section YP, numéro 211.

La Ville de Bordeaux a donné son accord à cette opération, par courrier en date du 18 octobre 2022.

La Direction de l'Immobilier de l'Etat dûment consultée a estimé la valeur vénale du terrain à hauteur de 754 €/m<sup>2</sup> soit un prix total de 367 952 € euros hors taxes, ramené à la somme de 257 567 € en application des dispositions de la délibération métropolitaine du 27 janvier 2023 qui prévoit un abattement de 30% sur l'estimation domaniale en cas de cession foncière entre collectivités.

La présente délibération a pour objet la validation de cette opération par le conseil municipal de la Ville de Bordeaux, consistant dans la cession au profit de Bordeaux Métropole, du bien ci-dessus désigné, ainsi que l'autorisation à donner à Monsieur le Maire, de signer l'acte et tout autre document afférent à cette opération.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux,**

**VU** l'article L 5217-2 du Code Général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération n°2023-19 du 27 janvier 2023 relative à l'application d'un abattement de 30% sur l'estimation domaniale en cas de cession foncière entre collectivités.

**VU** l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat n° 2023-33063-05546 du 21 juillet 2023,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT** qu'afin de permettre à Bordeaux Métropole de réaliser le centre de réemploi des déchets, la Ville de Bordeaux doit céder à Bordeaux Métropole, une emprise de 488 m<sup>2</sup>

environ à détacher de la parcelle cadastrée section YP numéro 211, sise à Bordeaux, rue Ermend-Bonnal, lui appartenant,

## **DECIDE**

**Article 1 :** d'approuver la cession d'une emprise de 488 m<sup>2</sup> environ à détacher de la parcelle cadastrée section YP numéro 211, sise à Bordeaux, rue Ermend Bonnal, appartenant à la ville de Bordeaux, au profit de Bordeaux Métropole, afin de lui permettre de réaliser un centre de réemploi des déchets, moyennant le prix de 257 567 €, conformément à l'avis de la Direction immobilière de l'Etat, et à la délibération métropolitaine n°2023-19 du 27 janvier 2023.

**Article 2 :** d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette opération y compris l'acte authentique qui en sera la suite.

## **ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES  
ABSTENTION DE Madame Myriam ECKERT

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 9 avril 2024

P/EXPEDITION CONFORME,

**Madame Delphine JAMET**

COMMUNE  
DE  
BORDEAUX

IMMEUBLE SIS,

RUE ERMEND BONNAL

CESSION A BORDEAUX METROPOLE  
PAR LA COMMUNE DE BORDEAUX

CADASTRE

SECTION	PARCELLE	CONTENANCE	CESSION
YP	211	4803 M <sup>2</sup>	488 M <sup>2</sup>

DRESSE PAR  
LE TECHNICIEN TERRITORIAL  
BORDEAUX LE : 14/02/2023

VU ET VERIFIE PAR  
LE GEOMETRE  
BORDEAUX LE :

2 8 NOV. 2023

PRESENTE PAR  
LE DIRECTEUR  
BORDEAUX LE :

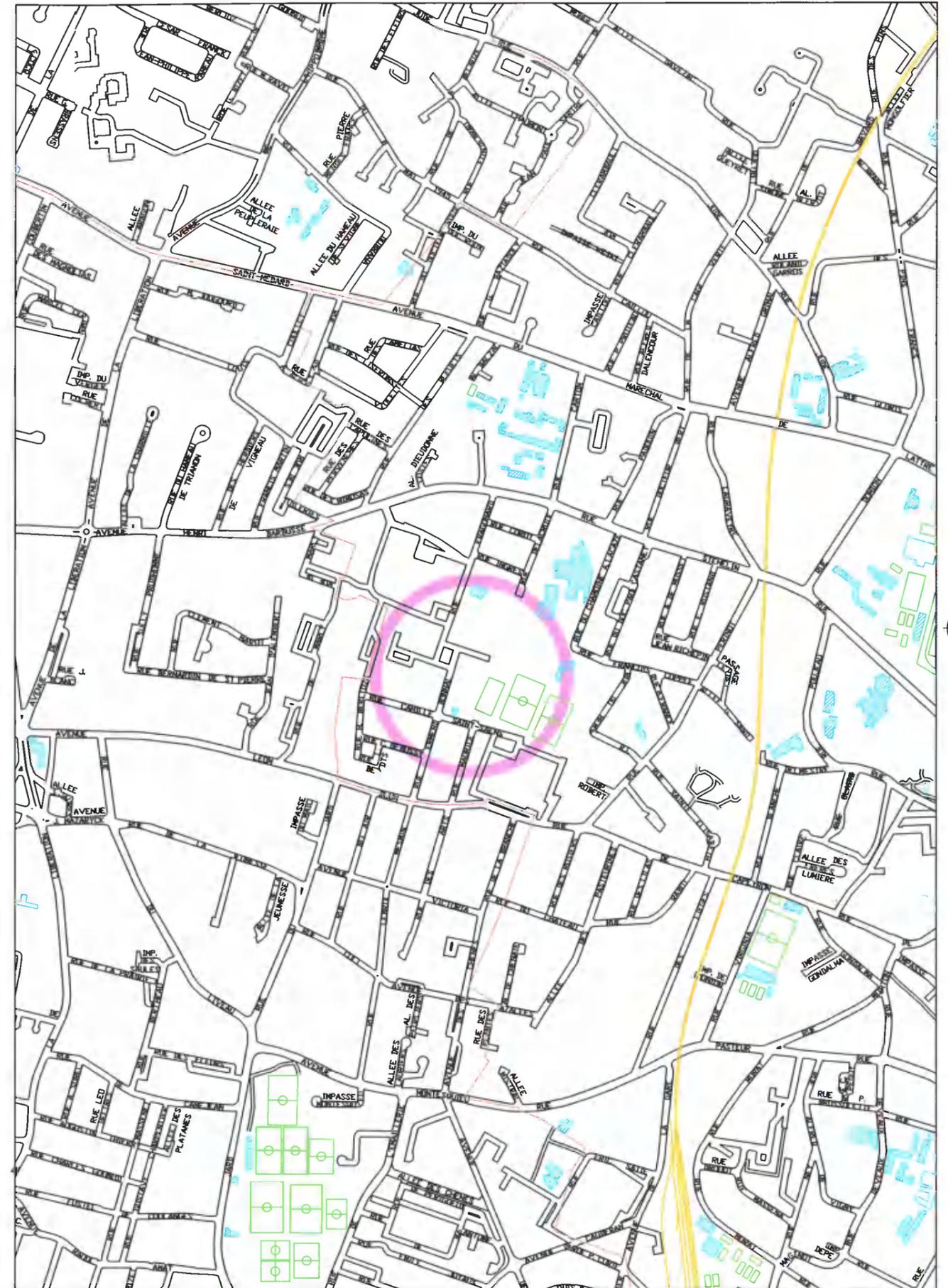
2 8 NOV. 2023

BORDEAUX METROPOLE  
DIRECTION DU FONCIER

F. CARO

Onglet: AF YP 211

NUMERO DE CLASSEMENT	MODIFIE LE	GEOMETRE EXPERT D.P.L.	OBSERVATIONS	SERVICE DEMANDEUR
2302816.DGW ARCHIVE 2023	20/11/2023	Plan de Charles de Gaulle 36045 BORDEAUX CEDEX 05 33 89 56 29	modification suite au bornage	D.G.A (A.P)
DESSINATEUR : MS				



MAT	X	Y
A	1412837.88	4190209.04
B	1412872.23	4190197.81
C	1412876.12	4190210.67
D	1412841.83	4190222.05

PLAN DE MASSE  
Echelle : 1/200



YP 111  
COMMUNE DE BORDEAUX

Rue Ermend Bonnal

YP 211  
COMMUNE DE BORDEAUX

Clou d'arpentage

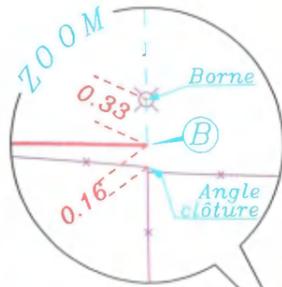
36.13 m

Borne

13.60 m

zone inconstructible

SUPERFICIE ARPENTEE  
A CEDER = 488m<sup>2</sup>



13.44 m

Borne OGE en déport de 0.33 m

Haie vive

Marque de Peinture

Limite de propriété bornée par le cabinet BUI-PARIES géomètres experts ( en cours de validation)

36.14 m

YP 210  
ENEAL SOCIETE ANONYME D'HABITATION

NOTA: Plan dressé d'après l'état des lieux et rattaché au système de projection LAMBERT 93 (CA)